

ACCORD GÉNÉRAL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'UGANDA RELATIF À LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la république de l'Ouganda (ci-après appelé «Gouvernement de l'Ouganda»), voulant resserrer les relations cordiales qui existent entre leurs pays et leurs populations, et désireux de promouvoir entre eux la coopération au développement tout en respectant les objectifs de développement économiques et social du Gouvernement de l'Ouganda, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE I

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Ouganda cherchent à promouvoir, entre leurs deux pays, un programme de coopération au développement qui peut comprendre les éléments suivants :

- a) l'envoi de missions d'appréciation et d'évaluation en Ouganda afin d'analyser des projets de développement;
- b) l'octroi de bourses permettant à des citoyens de l'Ouganda de poursuivre des études et d'acquérir une formation professionnelle au Canada, en Ouganda ou dans un tiers pays;
- c) l'affectation d'experts, de conseillers et d'autres spécialistes canadiens en Ouganda;
- d) la fourniture de l'équipement, des matériaux, des biens et des services requis pour la bonne marche des projets de développement en Ouganda;
- e) l'élaboration d'études et de projets permettant d'apporter une contribution au développement économique et social de l'Ouganda, et
- f) toute autre forme d'assistance dont pourront mutuellement convenir les deux parties.

ARTICLE II

1. À l'appui des objectifs du présent Accord, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Ouganda peuvent conclure des ententes subsidiaires sur des projets bien déterminés comportant un ou plusieurs éléments du programme décrit à l'Article I.

2. Sauf indication contraire, les ententes subsidiaires portant sur des subventions ou des contributions octroyées par le Gouvernement du Canada sont considérées comme des arrangements administratifs.

3. Les ententes subsidiaires doivent faire expressément référence au présent Accord.